



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E142010

VALABLE JUSQU'AU 26/07/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/01/2014

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 19/03/2023  
0

Raison sociale : SCHELL JONATHAN

6 RUE DU CENTRE  
68125 HOUSSEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 799 868 310 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4205842-1

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 722335090004

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 722335090004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 89 29 62 75

Portable : 06 89 27 42 17

Fax :

Site Internet : www.climanoé-chauffage.fr

E-mail : climanoe@gmail.com

Responsabilité légale :

SCHELL JONATHAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	03/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	29/11/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE  
MAISON DU BATIMENT  
12, ALLEE NATHAN KATZ  
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.